



## **Coach Development Committee Terms of Reference**

### **Mandate**

The Coach Development Committee's mandate is to provide recommendations and policies related to the development and delivery of coach education and development programs for all disciplines of cheer.

### **Key Duties**

In fulfilling its mandate, the Committee will perform the following tasks:

- Provide input and assist in the design, development, and delivery of Cheer Canada's coaching curriculum, ensuring alignment with LTD principles;
- ;
- Provide input into Cheer Canada's policies and operational guidelines in the areas of coach education and development and provide recommendations on potential solutions to the gaps and shortfalls;
- Review Cheer Canada's coaching curriculum and compare with the International Cheer Union for consistent terminology;
- Provide a forum for identifying and addressing priority issues impacting coach education and development;
- Identify resources and information that is already accessible to Cheer Canada by member Provincial / Territorial Sport Organizations (PTSOs);
- Perform such additional tasks as may be delegated to the committee by the Board from time to time.

### **Authority**

The Committee will make decisions via vote, then propose action in the form of a recommendation to the Cheer Canada Board. The Board may approve the recommendation, revise or send it back for further investigation.

### **Composition**

The Committee will be composed of five (5) to seven (7) members. Individuals will be appointed by the Board and shall possess appropriate expertise or experience in the areas of the Committee's responsibility and reflect, to the extent possible, the diverse nature of Cheer Canada's membership including language, gender, geographic location and ethnicity. The Board will designate the Chair of the Committee.

### **Appointment**

Members shall be appointed to the Committee by the Board within 30 days after each annual meeting. Committee member terms shall be one year, with a maximum of three reappointments, except when the Board deems it appropriate to extend beyond the reappointment terms (refer to Policy on

Committee Term Lengths). Should a vacancy occur on the Committee, for whatever reason, the Board may appoint a qualified person to fill that vacancy for the remainder of the vacant position's term. The Board may remove any member of the Committee.

### **Meetings**

The Committee will meet online, by telephone or in person, as required. Meetings will be as called by the Chair with a minimum of four meetings per year.

### **Resources**

The committee will receive the necessary resources from Cheer Canada to fulfill its mandate including but not limited to the extent approved in the Cheer Canada budget. . The Board may assign staff persons to assist the Committee with its work from time to time.

### **Reporting**

**The Committee and its Chair will receive direction from the Board through the Vice President.** The Chair will provide at minimum quarterly reports to the Board. . The committee will maintain minutes of its meeting and will make those minutes available to Committee members and the Board. The Chair will report to Members at the Annual Meeting, in the form of a written report.

### **Review**

These Terms of Reference were approved by the Board on September 22, 2021. The Board will review these Terms of Reference annually in accordance with Committee duration policies.



## Comité de développement des entraîneurs Termes de référence

### Mandat

Le comité de développement des entraîneurs est chargé de fournir des recommandations et des politiques liées au développement et à la prestation de programmes de formation et du développement des entraîneurs pour toutes les disciplines de cheerleading.

### Fonctions principales

Dans l'accomplissement de son mandat, le comité s'acquittera des tâches suivantes:

- Fournir des commentaires et aider à la conception, au développement et à la prestation du programme d'entraînement de Cheer Canada, en veillant à l'harmonisation avec les principes du DLT;
- Fournir des commentaires sur les politiques et les lignes directrices opérationnelles de Cheer Canada dans les domaines de la formation et du développement des entraîneurs et en formulant des recommandations sur les solutions potentielles pour combler les manques et les lacunes;
- Revoir le programme d'entraînement de Cheer Canada et comparer avec l'ICU pour une terminologie cohérente;
- Fournir un forum pour identifier et résoudre les problèmes prioritaires ayant un impact sur la formation et le développement des entraîneurs;
- Identifier les ressources et les informations déjà accessibles à Cheer Canada par les organisations provinciales et territoriales de sport (OPTS) membres;
- Effectuer les tâches supplémentaires qui peuvent être occasionnellement déléguées au comité par le conseil d'administration.

### Autorité

Le comité prendra des décisions par vote, puis proposera une action sous la forme d'une recommandation au conseil d'administration de Cheer Canada. Le conseil peut approuver la recommandation, la réviser ou la renvoyer pour complément d'enquête.

### Composition

Le comité sera composé de cinq (5) à sept (7) membres. Les personnes seront nommées par le conseil d'administration et devront posséder l'expertise ou l'expérience appropriée dans le domaine concerné par le comité. Dans la mesure du possible, Cheer Canada désire diversifier la nature de ses membres en variant la langue, le sexe, l'emplacement géographique et l'origine ethnique de ces derniers. C'est aussi le conseil d'administration qui désignera le chef du comité.

### Nomination

Les membres de ce comité sont nommés par le conseil d'administration dans les 30 jours suivant chaque réunion annuelle. Le mandat des membres du comité est d'un an, avec un maximum de trois renouvellements, sauf lorsque le conseil d'administration juge approprié de prolonger le mandat au-delà

de trois renouvellements (voir la politique sur la durée des mandats des comités). S'il y a un poste vacant au sein du comité, pour quelque raison que ce soit, le conseil d'administration peut nommer une personne qualifiée pour pourvoir ce poste pour le reste du mandat en question. Finalement, le conseil peut retirer tout membre d'un comité.

### **Réunions**

Le comité se réunira en ligne, par téléphone ou en personne si nécessaire. Les réunions se tiendront lorsque demandé par le chef du comité tout en s'assurant de tenir un minimum de quatre réunions par année.

### **Ressources**

Le comité recevra toutes les ressources nécessaires de la part de Cheer Canada afin de réaliser son mandat tel que prévu au budget de Cheer Canada, sans toutefois y être limité. De plus, des membres du personnel pourront y être assignés à l'occasion afin d'aider le comité dans ses travaux.

### **Rapports**

La vice-présidente du conseil d'administration donnera les consignes de la part du conseil au comité et à son chef.. Le chef devra fournir minimalement des rapports trimestriels au conseil d'administration. Le comité tiendra un procès-verbal de chaque réunion, lequel sera mis à la disposition des membres du comité et du conseil d'administration. Qui plus est, le chef du comité fournira un rapport écrit aux membres lors de l'assemblée annuelle.

### **Révision**

Ces termes de référence ont été approuvés par le conseil d'administration le 22 septembre 2021. Le conseil d'administration révisera ce mandat chaque année conformément à la politique sur la durée des comités.